

... de COMMERCE de Paris

N° dépôt

18 MARS 1998

"GROUPE EUROEXCEL"

16110

Société Anonyme
au capital de 400.000 Francs

Siège social : 11 bis rue de Milan - 75009 PARIS

R.C.S. : PARIS B 387 539 273 (92 B 10305)

PROCES-VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 28 NOVEMBRE 1997

Le Conseil d'Administration s'est réuni, à 12 heures, au siège social, sur convocation régulière de son Président.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Monsieur Marc DEHOUCHE, demeurant à GARCHES (Hauts-de-Seine), rue Frédéric Clément, n° 31,
- Monsieur Patrick LE HENRY, demeurant à LE VESINET (Yvelines), rue des Chênes, n° 6.

Messieurs Arnaud AUTIE et Didier BELMA sont excusés et n'assistent pas à la réunion.

Le Conseil réunissant la présence effective d'au moins la moitié de ses membres peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc DEHOUCHE.

Le Président rappelle que le Conseil s'est réuni à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Cooptation d'un nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Didier BELMA, démissionnaire.
- [Signature]*

Le Président rappelle la décision de Monsieur Didier BELMA de mettre un terme à son mandat d'Administrateur de la société à effet du 30 Novembre 1997.

Le Président indique que le nombre des Administrateurs restant en fonction étant conforme au minimum légal et statutaire, le Conseil a la faculté, conformément aux dispositions de l'article 94 de la Loi du 24 Juillet 1966 sur les Sociétés Commerciales, de procéder à une nomination d'Administrateur à titre provisoire, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Le Président soumet alors au Conseil la candidature de Monsieur Philippe HERVE, Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes.

La parole est offerte aux Administrateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Didier BELMA de son mandat d'Administrateur, à effet du 30 Novembre 1997.

Le Conseil, usant des pouvoirs qui lui sont conférés par les dispositions sus-visées, décide à l'unanimité de coopter en qualité de nouvel Administrateur, à compter du 1er Décembre 1997 et pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2001 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2000 :

- Monsieur Philippe HERVE,
domicilié 36 rue Russeil
BP 41404
44014 NANTES CEDEX 1,
de nationalité française,
né à CHOLET (Maine-et-Loire), le 23 Septembre 1952,
inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables
d'ANGERS,
et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires
aux Comptes de RENNES.

Conformément à la Loi, cette nomination faite à titre provisoire sera soumise à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Monsieur Philippe HERVE a fait savoir par avance qu'il acceptait le mandat qui lui est confié et qu'il satisfaisait à toutes les conditions légales requises pour son exercice.

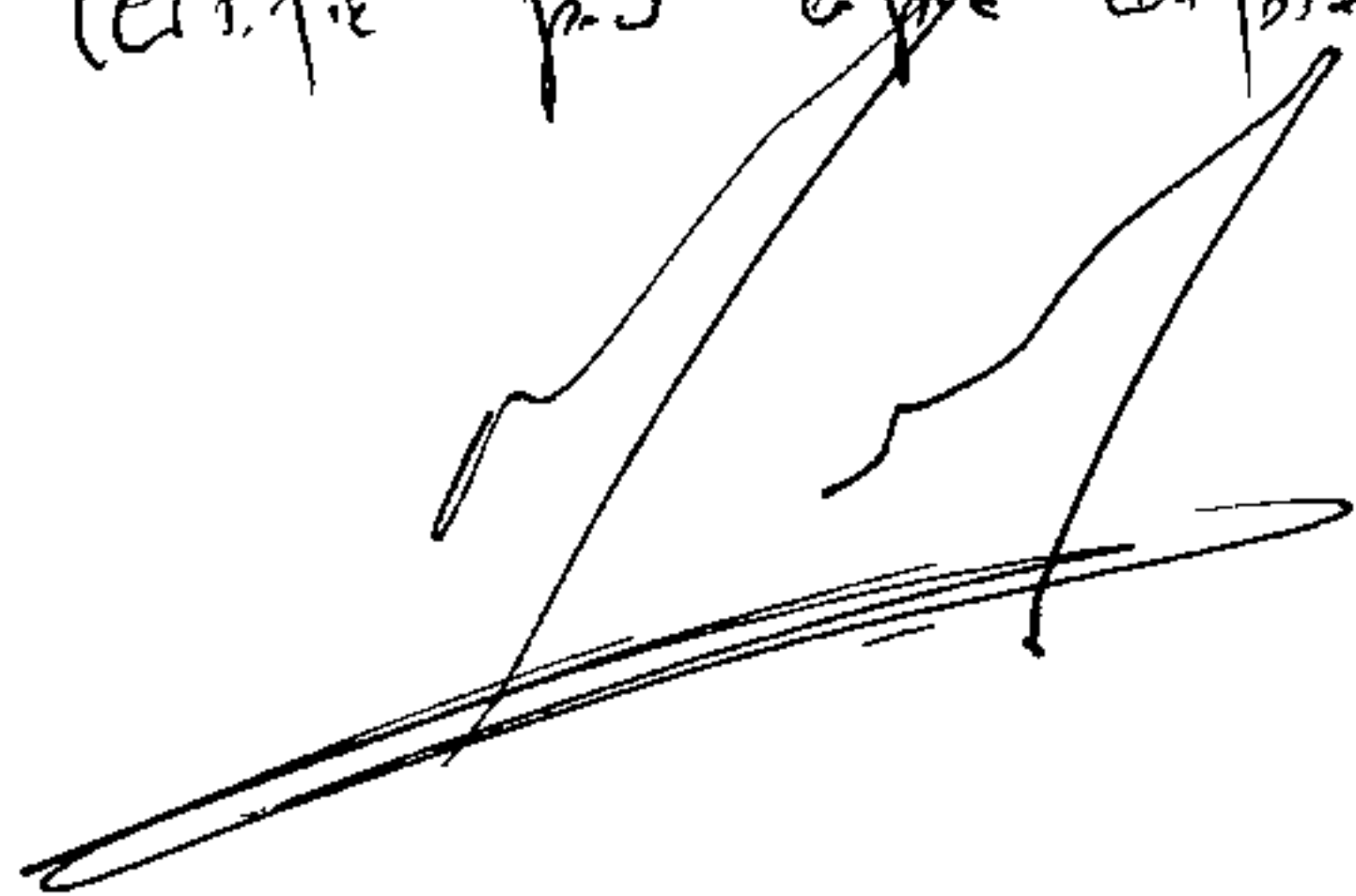


Le Conseil confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicité légale.

L'Ordre du Jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à TREIZE heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

Certifié par copie conforme,

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping strokes, is written over the text "Certifié par copie conforme,".